## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	1		101001440 011		P		1			
	I.1 Numéro du o	<b>—</b>	04 <b>3</b> : ±2151	I.2 Type d'Opérateur						
	FR-BIO-16.250-0076585.2023.001				☑ Opérateur					
							l <u>—</u>			
			33°	SEERSE:	Groupe d'opérateurs					
			RE d							
				64 <b>3</b> 83-17-						
Š			in it							
Ë			i i i k	arve be: av						
obligatoires	I.3 Opérateur oi			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle						
. <u>6</u>	Nom LAREDY				Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b>					
Þ	Adresse LA SEYNIE 87500 Saint-Yrieix-la-Perche				Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande					
000	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR		
뀰					Pays	France	Code 150	r K		
Pays France Code ISO FR Pays France Code ISO  1.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Préparation  • Distribution / Mise sur le marché										
é'n	• Préparation									
É	• Distribution /	• Distribution / Mise sur le marché								
ij										
Ë										
Partie	I.6 Catégorie ou	catégories de produit	s visées à l'article	35, paragraphe 7, d	lu règlement (U	E) 2018/848 du	ı Parlement européen et du	ı Conseil et		
Д		I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine									
	Méthode de production:									
	– production de produits biologiques									
	– production biologique avec une production non biologique									
	ļ									
	Le présent docu	iment est délivré conf	ormément au règle	ement (UE) 2018/84	18 et certifie que	e l'opérateur o	u le groupe d'opérateurs (c	choisir ce qui		
	convient) satisfi	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu	7 Date, lieu I.8 Validité								
	Date	09 octobre 2023	Nom et <b>OUA</b>	LISUD	Certificat vala	ble du	<b>12/09/2023</b> au	30/06/2025		
		11:15:57 +0200	signature		k N					
		CEST								
	Lieu	Marmande (FR)								
			1					ļ		
			<u> </u>							

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a l'etic	quetage des produits biologiques						
	II.1 Répertoire des produits							
ies	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
spécifiques	Cuisson et autres façons de préparations à base de viandes : Conserve : terrine de canard aux deux olives		Biologique					
péci	Cuisson et autres façons de préparations à base de viandes : Conserve : pâté/terrine de campagne		Biologique					
	Cuisson et autres façons de préparations à base de viandes : Conserve : terrine de campagne aux tomates séchées		Biologique					
facultatifs	Coffrets cadeau bio : Délices tomates séchées bio, Thé vert "Lumière de Noël" bio - Vin Rouge AOP SAINT-SARDOS, terrine de canard aux deux olives, pâté/terrine de campagne, terrine de campagne aux tomates séchées - LAREDY		Biologique					
	Coffrets cadeau bio - marques distributeurs		Biologique					
: Éléments	II.2 Quantité de produits							
Partie II:	II.3 Informations sur les terres							
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
	I.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- raitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
	de la formations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 018/848							
	I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles l n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle informément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation	Document justificatif fourni à l'opérateur conformér de certification en vigueur à la date d'édition du pré que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	sent certificat et tel					
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-	.0058.pdf						